

QUI DOIT ENTREtenir VOTRE LOGEMENT ?

GIRONDE HABITAT



LE LOCATAIRE



UN PRESTATAIRE

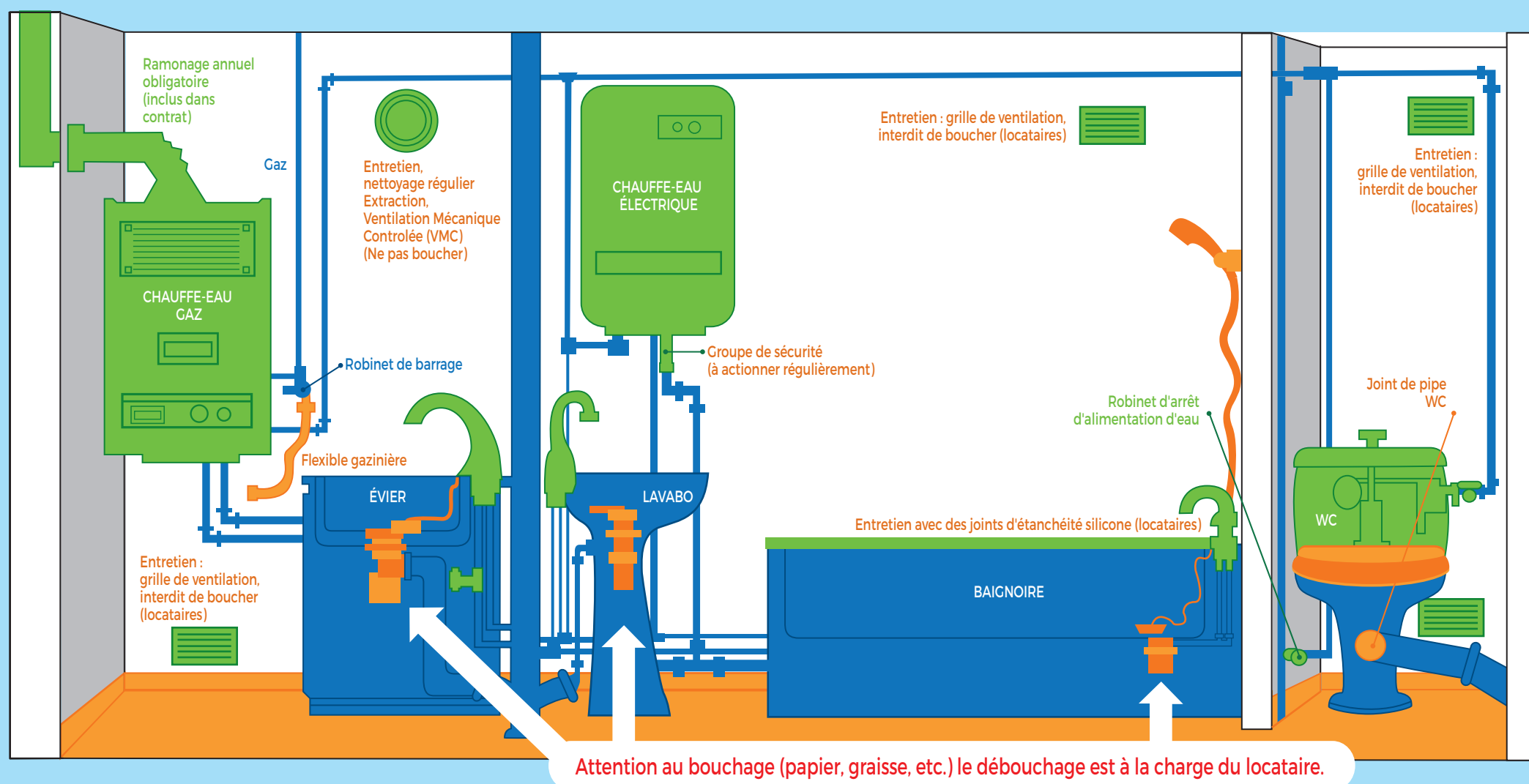
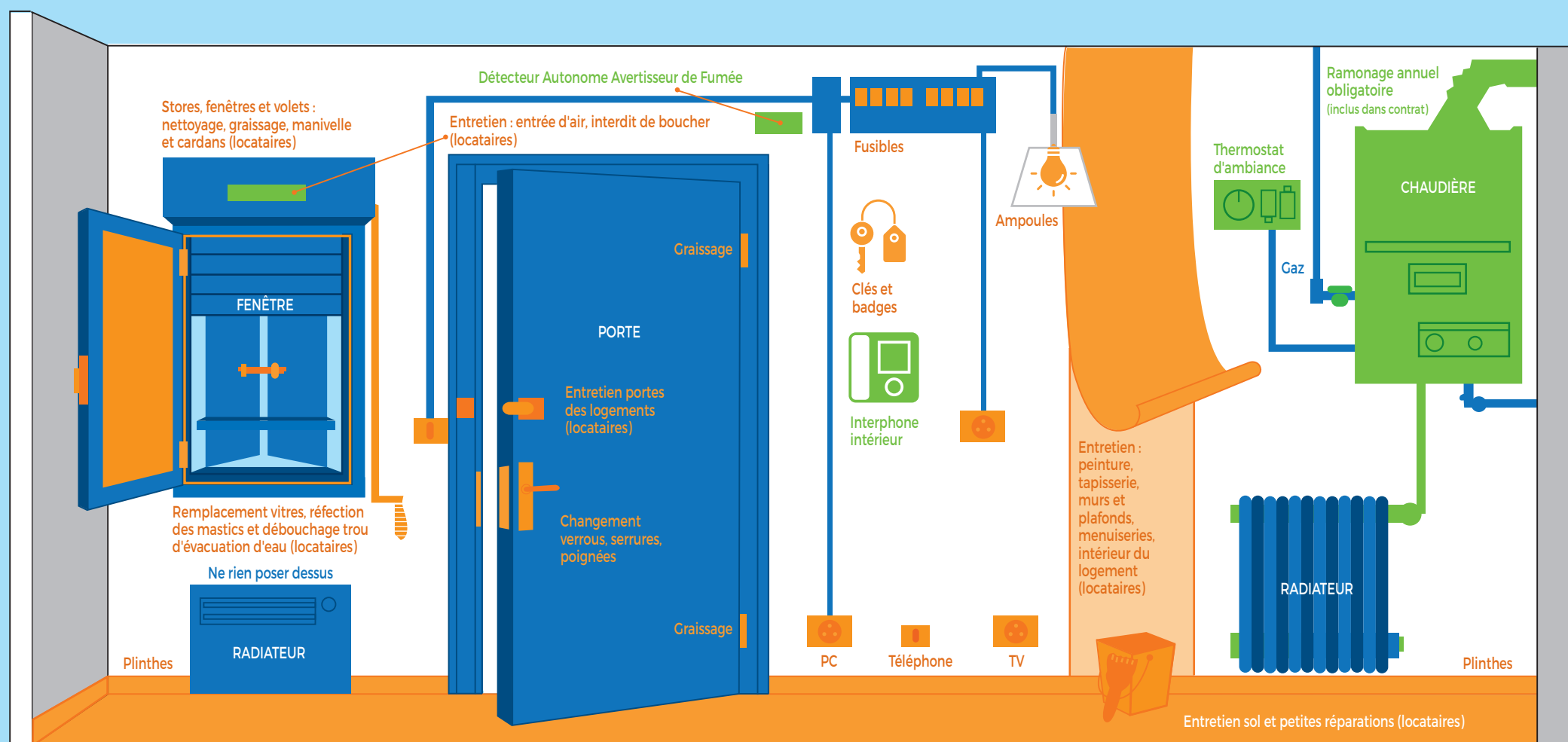


Afin de vous permettre de garder votre logement en parfait état, GIRONDE HABITAT met à votre disposition ce document conçu pour vous aider à en assurer l'entretien au quotidien pendant la durée de votre occupation.

GIRONDE HABITAT espère ainsi vous permettre d'obtenir le meilleur confort possible et vous invite à prendre contact avec votre agence pour toute information complémentaire.



L'ENTRETIEN DE L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT



Les trois différentes couleurs utilisées sur ce document vous permettent de vous repérer sur les divers éléments d'entretien de votre logement :

Éléments de couleur ORANGE :
LOCATAIRES
Vous assurez l'entretien et les réparations

Éléments de couleur BLEU :
GIRONDE HABITAT
Contactez votre agence

Éléments de couleur VERT :
CONTRAT D'ENTRETIEN
Contactez le prestataire

Toutes ces indications s'appliquent pour un usage normal des installations. Par contre, toutes réparations, suite aux dégradations, à l'imprudence, à la négligence, sont à la charge exclusive du locataire (travaux qui lui seront facturés au moment de son départ du logement, en cas de non-remise en état). D'après les décrets n° 87-712 et n° 87-713 du 26 août 1987 et les articles 7 et 23 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 relatifs aux réparations locatives et aux charges récupérables.



L'ENTRETIEN DE L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT

Éléments de couleur ORANGE :



LOCATAIRES

Vous assurerez l'entretien et les réparations

Éléments de couleur BLEU :



GIRONDE HABITAT

Contactez votre agence

Éléments de couleur VERT :



CONTRAT D'ENTRETIEN

Contactez le prestataire